RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE DE FROISSY

REGISTRE D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

ICPE

relatifà: la demande d'exploitation du
Panc éolien de l'Européenne déposée
pan la société Total Enengies Renouvelable
Thince



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Operations soumises à la procédure d'autorisation « eau »
Enquête relative à: projet de la société Total Energies Renoverlables France dénommé Panc éolien de l'Européenne" regnoupant hoit aénoyénérateurs et deux postes de l'unaison son le tennitoite des communes de Troissy et Nairemont dans l'Oise (60) 30 communes concernées pan le projet (nayor 6 km) -
de Monsieur le préfet de Madame la prefet e de l'Oise je, soussigné(e), M. D. Bemlany ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant feuillets, pour recevoir pendant une durée de: 33 jours du 16 février 2023 au 20 mans 2023 les jent 16 février 1023 de 16 has à 19 has et de à Sameda 18 mans 2023 de 19 has althou et de à Lund 20 mans 2023 de 19 has althou et de à les observations du public. A Moissy le 16 février 2023
Première journée : le

Ouverbrue de permanence le jeudi 16 février 2023 à 14 hoo Regn con Mairie un courier 1 page revo de la région des Hants de France. A mnexè au pisent registre Dans le mi Ø1 demension à Fraissy Ilm Rouzi prend commaissance da stosse dans déposes d'absentions partachières. Plo Signi. 52) Vizir de Monieur Thierry DESESQUELLES à 19245 Semeuret à Compiegne. d'observations poutionlière.
Ple Sign. 3) Visite de Madami Clandine HUA à 16h00 demensent à Froissy Im HUA mongue son avis défavouble au proget en raison des nuisances visuelles acoustiques d' environnementales. Le territoire est saluré par les parcs éoliens. Plo Signi

(61) Vinte de Ludame Thichèle LAMPENOIS me Lampenois fait part de son avis défavorable au rojot. Elle démonce l'impact et les nuisances des arcs échiens implantés sur le territoire et s'interroye sur la réalité et l'efficacité de ces installations en l'erris F.n de permanence ce jour à

Ouverbure de permanence le vendredi24 février 2023 à 16 hao demenseur à Pelir Fraissy Il Lechenol émil différentes remarques marquent Den avis défavorable au projet. Il remettre un document dévoillé en repport Mo Sign. demensant à Broissy. St. Lienand emot différentes remarque justificut son avis differents au poset. Il remottra un document détaillien respont Mo Sign. (3) Vinte de Madame Claude PANIS à 16h45 demember à Froissy Ime PARIS monque son avis défevrieble au projet. Le projet ajouter des nouisiences supplimentaines à celles déjà sulies actuellement (30 éoliermes en vue depuis su résidence principale - la lisage très génant).

(ou) Visite de Madame Josiene BAECKELANDT à 17h20 demember à Froisay. Il me Backebendt prend commaissanc de différents aspects du projet. Elle me remettra un document en rapport détaillant Plo Sign. 65) Visite de Gedame Béatrice GEUDELIN à 17645 demensent à Albeville SE Lucien. The Gendelin prond connorissance de différents aspects Elle me renettre un document on repport détrillant des planserstress. 06) Vinite de Monsieur Gaël GUESDON all 15 Lememant à Froissy. Il Guesdon de présente en quelité de président de la société de chane de la commune Il manque à ce l'ille son avis défavreble au projet en vois on des nuissances qui me monquer ont pas de pavula le faune et la flore comme l'environnemble de l'avilaire

à 18645 (07) Visite de Madame Isalelle DUBOIS Im Dulois fait part de son avis de javorable au projet. Elle déclare sulin dija suffisemnt les muisences des pares implantés, au mireau visure et sonore.
Le Veniloire est salmi et me peut plus accepter ce Fin de permanena ci jour à 19/15 Le commissain engléveur

Ouverture de permanence le samed 18 mars 2023 à 05hrs 51) Vinite de Flormen Jirime LAMOUR à 09 hr. demember à Fraissy. L'implantation du parc est vise proche de de nésidence.

L'implantation du parc est vise proche de de nésidence.

L'asint le renforcement des muisances visuelles déjà

lien présentes, sontout le belissage modhune, et des muisances
sonces inivitables en égand à l'orientation générale du vent sur ce seven. Il dénonce également le perte de valeur de son patrimoine. Il remot en question l'efficients de l'implantation de la baie privue qui ne for que généres des conts d'arteres supplémentaires pour le commune. Mo Sigh. Regu en mairie un courier dackylographii / pege reulo de J. et Im Gernel LECHENOT-Floissy. amexè Dous le nunin 22 Legu en moirie délibération de la commune de LE CROCQ annèver sous le numère 03 Leyn en moirie délibération de la commun. de VIEFVILLERS annexèe sous le numire & 1

(62) Vinite oh Slomien Slichel VANDEVER à 09 h 40 demenant à Froissy. Il n'est pas contre l'énergie éstienne mois dénonce les trop numbreuses implantations et leurs nuisances visuelles Donnes qu'il déclare sulin depuis sa résidence principalé pretiquement route les noits Pl Sign 03) Vinte de Alain LIENARD dememant à Fraissy Il diemand manque den avis de favrille au projet. Il démance les nuisances visuelles, sulissant le nuit plus de 30 halisages depuis sa résidence principell. Il craint la déveloisation de son petrimoine. Il relive les dangers pour l'avifaure (exemple le perc de Françabel stoppie pour cette raison). (5h) Vinte di M. Marka Monnium Dean-Claude LECAILLON à labor et Mademe Patricia Rin BERT demenser à Froissy. I et the manquent leur avis défavorable au poset. Ils dénoncent les miniances visuelles qu'ils surisent déja depuis leurs donnières respect, la. De même pour les nuisances soncres. Ils relivent les dangers pour les ois eaux migraleurs.

Ils constatent en fin l'alsence de compensations financières son les Varif de leur fectures d'électricité à lokso 65) Vinte de Monsieur Pierre DUGROSPREZ demember à SE EUSBOYE Il. Dugnospeg se pisente en quelité de main de la J. Dugespren mongre un avis di Javarable au projet.

Trop d'implantation, de missances Donnes, visuelles
diese Dulies par les réndents du Verritoire auxquelles
viendraient d'ajouter celles générées par de parc. 06) Visite de Musame Josiane FILLIAT à Mhoo Visite de Mademe Montine LE MoUEL demen I à Froissy. Thus magnent lem avis défevuelle au projet elles démoncent le Mop grand nombre d'implantations, les misseures sonces et visuelles déjà sulies. Mb Sign

i Mh 30 OF Viale de Stadam Sophie GIBERT demement à Froing In Giler émet un avis défaurable au projet. Elle démance les muisances visuelles et sonores dépà sulies par les implantations en place. Elle crant également des conséquences sur la santé. Elle relève les dangers pour les oiseanse et le chiqueplines. Mo Sin-58) Vizle de St. d' The Claude Paris demende à Froissy Il et den Paris me renettent un vourier docty Byraphie manquant lem avis défevreble ou projet 09) Visite de Sladame Dominique LE MOUEL à MR 50 demembre à Frissy. The Le mouel marque Din avis dé friorelle au projet. The d'implentations et de misseures dijà Dulies. Au cure complement on en repport.

12) Viaite de Monsieur François MORVAN à Mh 55 dememant à Froissy Il. Slower mer pre Don avis défavorable en projet Et Il dénonce l'absence de compensation fincencières impossées, l'absence de compensation fincencières des verifo niduits on les favores d'électricités, No sigh. In Vinte de Slatume Sheelle JAZURIER demembre de neuville St. Piene The Sternie marque Don avis difernelle an projet Trop d'implembations existent et trop de risques Danitanes Don les animans comme de les humain. Plo Sign. Finde permerce ce pour à 12h ho communeire enquillem.

Ouverture de permanence le lundi 20 mars 223 (61) Vinte de Sonnieur Philippe GARDIN demement à Froissy Il démonce la krop grand nomb de machines installées, le krop grande proximité our Relitations les nuissances visuelles, smores, la divaluation de la valeur des Vennins et des plimoines, les pisques samilaires. Impossibilité de aux communes de s'élendre. Plb Sign. 52) Vivile de Mademe Makilde CATIUS Dememont à Froiny. une Carrens intérvient en son nous et au mon de s'népour. Elle manque leur avis défavorable au projet. Elle dénonce les nousances viouelles qu'elle sulit déjà de pois sa chambe (une sizaine). Les nouvelles instablations unt encaclées sa résidence et cellet de ses enfants. no Sign.

à 14 630 (63) Visite de M. David et IL Louisia VERRES denemant à Froissy. Il et Im Venes monquent leur avis di Journelle sur projet.

Ils dinneant la salvant en du vernivoire et la proximità
des machins aux Rach l'attens.

Ils constatent les nuisances visuelles et survout en Il font préserve les paysages sans les digrèces. Mo Sign. de Visite de Fladame Béalrice GEUDÉLIN à MR45 dememant à Albeville S. Lucin. Alle Gudelin me remert en tocument manuscrit 2 pages rocto-verso monquant son avis déformelle. Armexè au registor sous le mi Ph Sigh 55) Vizile de Gladame alherine Morel à 14h SS demensent à Froissy In Sore Marque son wis téfaurelle au projet. Trop de machines inskellèrs beaucoup Propprès tes halikations. Trop forte pollution visuelle en mockenne. Grand rippie de pollution sonore. Ilm Morel craint pour de Danté, présentant déjà des pathologies réactives un à la propinité des doliennes et aux émissions de vibrations et d'andes.

à 15h 10 (66) Vinte de Madami Chloi RAINBOURG. demember à Froissy. Ime Roumbourg Marque son avis défavorable au projet, Le Juliure implantation sera blancoup prop proche de su rindence principale générant les nuisences sonnes et visuelles imputées ouver fondiennement des Magline Elle crainte éjalement pour ou souvie d'uelle de Des enfants. Elle cosint pour dépienten de le valeur immobilier Ph Sign. (67) The Raimbourg marque un avis défavrelle au nom de Don époux Jérôme pour les mêmes raisons évagnées on point 06 Ple Sign. 38) Vinhe de Stalame Frelelle DAVID à 15/25 dememant à Froissy. I'm David Marque An wirdi avrille an projet. Elle craint les nuisiences de la Juline implantation Au Don cuche de vie. Le proximité des machines va génine des impacts visuels et Durbout sonres. Elle relive aussi les dangens All Den la Jaune et l'evijaune de ainsi que les risques pour le Danti.

of the David marque un avis déformeble an nom de son compagnon et. Deux Fouctét pour les mêmes raisons évoguées au point 08. Pla Sig Demenser à Fasing VERTEUEN

demenser à Fasing Elle démond la proximite de la Juliuse implantation dont elle un suin les nuisances visuelles et soutent sonores. Elle craint la divulnienten de son patrimoine immobilier M) Viaire de Alama Nahelie LEURENT à 16R00 In Level intervient pour l'ensciation Edienne 60, en report avec la contrabition adressee per courriel (1) Visite de Magame Montine Boucher à 16/20 demend i Froiss-Elle dipona la poximité de la future implantation aves les muisances visuelles et annes qui en décontent. Elle naint également pour le valeur immolibére de su patrimoine, les risques pour ex partie comme son le forme et l'évifaire. Ro Lipe.

Fin de permanena ce jour à 17 hos de commissoire enquivem.

D

	disposition du public pondent
Les observations ont été consignées au registre	par 36 personnes (pages nºº ØL à 16).
1 Lettre en date du OL OL 2023	de M. Aleyin Hank de Fronce. de M. et Mu Gerand LECHENOT. Froissy de M. commune de LE CROCA de M. Sl. et Shue PARIS. Froissy de M. Sl. et Shue PARIS. Froissy de M. Me GEUDELIN Alleville St. Lucien de M. Sl. et Mu DE SHINT MQUIER. Froissy de J. et Mu DE SHINT MQUIER. Froissy de J. et Mu DE SHINT MQUIER. Froissy de J. et Mu DE SHINT MQUIER. Froissy

B

Le présent registre ainsi que les	pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,	
10 21 avril 2023	
am. Prilecture de l'aise.	

Voir mentions de clôture en page 17.

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre

3





Le Président

Nos Réfs: XT/AH

Monsieur Didier BERNEAUX

Commissaire enquêteur Mairie 1, Rue de Provinlieu 60480 FROISSY

Lille, le 0 2 FEV. 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Alors qu'elle représente à peine 6 % du territoire national, la région Hauts-de-France recense à elle seule 28 % de la production éolienne installée dans notre pays.

La surconcentration de parcs et mâts éoliens a un impact considérable sur les patrimoines naturel, bâti, paysager ou historique, aboutit à d'intolérables encerclements des habitants et suscite par ailleurs de nombreuses questions en rapport avec la santé humaine et animale.

Forte de ce constat, notre collectivité a très clairement pris position contre le développement de l'éolien industriel.

En effet, le 28 juin 2018, en adoptant sa stratégie concernant le mix énergétique régional, la Région a confirmé sa volonté d'encourager le développement d'autres EnR que l'éolien ; telles les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et la méthanisation.

Cette position du Conseil régional de soutenir de nouvelles énergies décarbonées qui viendront en appui de notre parc électronucléaire vise en premier lieu à protéger les habitants et les territoires des Hauts-de-France du déploiement non-maîtrisée de l'éolien.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation du projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Noirémont et de Froissy.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bin à veus,

Xavier BERTRAND

Annexe 02



Mr et Mme Gérard LECHENOT
Petit Froissy

60480 FROISSY.

Froissy le 28/02/2023

A l'attention de Mr Didier BERNEAUX commissaire enquêteur.

Suite à la consultation du projet éolien sur le territoire de Froissy, j'ai constaté que des éoliennes étaient très proches des habitations de Froissy et du Petit Froissy (650 et 700m). Je suis très inquiet par cette proximité qui va provoquer une pollution visuelle, voir sonore et donc un trouble du voisinage.

L'implantation de l'éolienne (E1) proche du bois de Puits la Vallée ne sera pas sans conséquences sur la faune !

A cause de la proximité de ce parc éolien de Froissy et Petit Froissy une perte de valeur des biens immobiliers est à craindre.

Dans un contexte régional déjà très chargé par le nombre d'éoliennes, je ne suis pas favorable pour ce projet éolien sur Froissy.

Merci de prendre en compte notre avis

Bien cordialement

G.LECHENOT

Ammere \$3

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 060-216001818-20230303-012023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE CROCQ

23

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui ont pris au Conseil part à la

Séance du vendredi 03 Mars 2023

Municipal

11

08

08

Délibération

Date de la convocation 22 /02/2023 L'an deux mille vingt-trois et le trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de M. GREVIN Jean-Pierre, Maire.

Date d'affichage: 22/02/2023

Présents: Messieurs GREVIN, DECAUX, DIMPRE, GERME, RAOUL

Mesdames BAUMER, GODEBERT, NOGUEIRA

Absents(e) excusés(e): /

Procuration: /

Secrétaire de séance : Mme GODEBERT Lucie

 $\frac{OBJET}{N^{\circ}\ 01/2023}: Avis «\ Projet \'eolien\ de\ l'Européenne »\ communes\ de\ Froissy\ et\ Noir\'emont\ -Délibération$

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande d'exploitation du parc éolien de l'Européenne déposée par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, prévoyant la construction et l'exploitation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont.

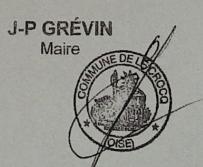
Vu le nombre croissant dans le département et autour de la commune de Le Crocq de ce type d'installations et l'état de saturation engendré,

Considérant l'impact négatif environnemental engendrant un véritable saccage visuel,

Après délibération et vote à 07 voix contre ,00 voix Pour et 01 voix Abstention,

Le conseil donne un avis DEFAVORABLE sur ce projet.

Et ont signé les Membres présents Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Le Maire,



Annex - \$4

Envoyé en préfecture le 07/03/2023 Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID: 060-216006643-20230302-CA2022-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'OISE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEFVILLERS

DB

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents En exercice qui a pris au Conseil part à la Municipal Délibération

Séance du jeudi 02 Mars 2023

11

09

08

Date de la convocation :

21/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi deux mars à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de cette commune,

régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le cadre habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur André

LIPPENS, Maire.

Date d'affichage: 21/02/2023

Présents: Messieurs DUMAS, LEROUX, LIPPENS, LUROIS, DEFASQUELLE, EMARD, POTEL, Mme

DITTE.

Absents(e) excusés(e): M. POMMARD

Procuration: M. POMMARD a donné procuration à M. EMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Emile LEROUX.

<u>Objet</u> : Avis Enquête publique environnementale : projet parc éolien de l'Européenne communes de Froissy et Noirémont- Délibération n°02/2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant le projet déposé par la société TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE en vue de La construction d'un Parc éolien sur le territoire des communes de Froissy et Noirémont constitué de 08 aérogénérateurs et deux postes de livraison,

Considérant le nombre croissant dans un périmètre restreint autour de la commune de Viefvillers de ce type d'installations,

Considérant l'impact négatif environnemental et visuel engendré localement,

Considérant le risque de dépréciation du patrimoine local,

Considérant les interrogations du Conseil municipal sur la localisation systématique des implantations sur une zone géographique restreinte,

Après délibérations, Le conseil donne un avis défavorable sur ce projet.

Voté:

à 03 voix pour

à 04 voix contre (dont 1 vote par procuration)

à 02 abstention(s)

Et ont signé les Membres présents Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Le Maire,

André LIPPEN

M. et Mme Antoine et Claude PARIS
2 rue du Moustier
60480 FROISSY

Ammere \$5

DB

Froissy, le 17 mars 2023

OBJET: Opposition au Projet du «Parc éolien de L'Européenne» sur les communes de FROISSY et NOIREMONT Enquête publique du 16 février au 20 mars 2023

Monsieur Didier BERNEAUX

Commissaire Enquêteur Mairie de FROISSY 60480 FROISSY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous venons, par la présente, vous signifier notre opposition au projet de construction de 8 éoliennes de 140 mètres de haut (4 sur la commune de Froissy et 4 sur la commune de Noirémont).

Cette implantation, se situerait trop proche des habitations (675 m) et engendrerait beaucoup de problèmes, tels que :

- nuisances visuelles et sonores, ondes nuisibles à notre santé ;
- impact sur l'élevage, avec des comportements anormaux du bétail ;
- dépréciation immobilière d'au moins 20 %, causée par l'altération de la vie quotidienne (Qui aurait envie de venir s'installer près d'éoliennes?);
- perturbation sur la réception de la télévision, de la radio et des téléphones portables ;
- forte pollution lumineuse : actuellement 30 lumières rouges visibles de notre habitation, la nuit.

Nous subissons un impact visuel direct et un véritable encerclement. Dans un rayon de 20 kms : 134 éoliennes construites, 53 autorisées et 31 en projet. Le seuil d'alerte est dépassé!

En matière d'éolien, les objectifs sont d'ores et déjà largement dépassés dans le département de l'OISE et les HAUTS-DE-FRANCE concentrent, actuellement, un quart des éoliennes en production.

De plus, concernant ce projet éolien, les conseillers municipaux de FROISSY (14 en exercice), au cours de leur séance du 6 mars 2023, ont voté par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

Vous remerciant de bien vouloir joindre ce courrier au dossier de l'enquête publique organisée,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

A. et C. PARIS

Je Citoyen est conscient qui il faille trouver des alternatives à la production d'energies mais sur CE territaire la participation est déjà exemplaire Ny a til per d'autres alternatives à developper?

Nou accepter tel dévelopment de ce parc, il faut qui un béné fix soit bien concrétisé dans et jour Béspir l'agrés!

Pour accepter & faut ples de fraus pasence!

Le 12 mars 2023

Marche and

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice: 14 présents: 14

suffrages exprimés: 14

pour: 13 contre: 0

> Date de la Convocation 02/03/2023 Date d'affichage 02/03/2023

Objet de la Délibération:

PROJET EOLIEN

Americ &7

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

DU CONSEIL MUNICI ID 060-216002634-20230306-20230304B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE I

L'an deux mille vingt-trois, 6 mars à 19H00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 3 Février 2023 a été lu et approuvé. Le registre des délibérations est signé.

DELIBERATION N°2023/03/04

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'ouverture d'une enquête publique environnementale sur le projet déposé par la Société TOTALENERGIES RENOUVELABLES France pour la réalisation du Parc Eolien de l'Européenne, implanté sur notre commune et celle de NOIREMONT.

Celle-ci porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien de 8 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison (FROISSY: 4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison).

Il invite ses Collègues à prendre connaissance des différentes pièces du dossier.

Le Conseil Municipal, CONSIDERANT:

Que le nouveau projet n'est pas identique à celui présenté lors de la réunion de Conseil Municipal du 08 février 2018, approuvé par les 8 Conseillers municipaux présents, à savoir :

- 1 éolienne a été déplacée et se rapproche fortement du Hameau du Petit-Froissy,
- 2 éoliennes étaient prévues à une distance d'au moins 800 mètres et sont maintenant prévues à une distance de 675 mètres

Que ces installations sont prévues dans une zone de vents dominants, favorisant les nuisances

Dans ce contexte, le Conseil Municipal s'inquiète :

- des nuisances sonores et visuelles que pourront générer ces futures éoliennes,
- de la dépréciation immobilière des biens impactés par ces éoliennes

Après en avoir délibéré, par 13 voix Contre et 1 Abstention (M. DE LATTIN Maxime) et sensible au bien être des Habitants de la Commune

DONNE un avis défavorable à cette implantation sur notre territoire.

ET DECIDE d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le Numéro 2023/03/04

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents

Pour extrait conforme au Registre

Le Maire

1

Monsieur FEIGUEUX Mikaël

Mme Béatice GEUDELIN 35, rue de Beconvais 60480- Abberille-St-Lucien

Froissy, le 20 mars 2023

Objet: projet para éolien de l'européenne-communes de Franssy et Noiremont.

Modame la Préféte de l'oise,

Par arrêté préfectorel, vous avez prescrit une enquête publique environnementale portant ser en projet éolien sur les communes de Froissy et Novément.

Je suis propriétaire de terres agricoles sur ces deux communes et c'est avec étonnement que j'ai appris l'existence de ce priget par la publication de l'enquête publique. En effet, aucune communication n'a péalablement été léalisée tent auprès des proprétaires fonciers que de la population.

Je regrette de ne pas avoir êté informée d'autant qu'end de mes parcelles jæste un chemen qui, solon le dossier dépose par TOTAL ENERGIE, va être unforcé. En quoi consiste ce renforcement? Quel est l'import pour ma parcelle (accès, empiètement, barrage, dégradation, occupation durant les travais, ...)? Je souhaiterai Obtenir des élements d'information sur ce point-

De plus, il s'avere qu'une éclienne va être 113

implaintée non loir de cotte même parcelle. Aussi j'aimerai savoir si une indemnité pour nuisance (ombr.) me sera allasel, ainoi qu'au fermier, ce principe d'indemnisation ayant été mis en place pour d'autres pares éoliens.

Par aileurs, concernant l'implantation des points relai, il semblerait que le raceordement des écliennes à ces derniers n'ait pas enere été defini (points relai existant criation de nouveaux points ulais). Quelle que soit la plietion retenue, je m'oppose à:

- l'implantation d'un point relai dans mes parcelles, dans l'éventualité où cette solution seroit retenue;

La création d'une servitude de passage si em Eventuel raccordement devait passer dans l'une de mes parcelles.

Ce nouveau projet de parc éolien sort de nul point, tout comme le projet de méthaniseur entre les commences d'Oricea et d'Abberille. Str buien. Je déplore qu'aucure réflexion globele ne soit menée sur notre territoire communautaire et cantonnal.

He Roppelle que plusieurs pares écoliens envahissent déjà notre territorie et constituent une pollection visuelle, sonore et de nos sols.

Aussi, malgré que les projets en cours d'étules. soient destinés à produire de l'évergré verte, dans em contexte économique contraint, je vous informe moppser fermement à ce projet de parc éclien qui ne frait qu'apporter des neussances supplementaires.

De ples, je refuse que mes parcelles, dont une est læissée en jachere par le fermier, servent de parcelles de stockage le temps des travaux, dans l'éventualité où vous donnériez une suite favorable à ce projet.

le vous remercie de bien vouloir m'apporter des précisions/éclaircissements, si vous en disposez, quant aux interrogations qui se posent à moi, et de bien vouloir intergrer mes observations et mon refus dans votre analyse

Me vous prie d'agreer Madame la Préfle, l'expression de mes salutations destinguées.

B. Gerdelin

Annexe \$9

DB

MR ET MME DE SAINT RIQUIER

Le 12/03/2023

42, Rue de BEAUVAIS

60480 FROISSY

MR LE Commissaire enquêteur

Je n'ai jamais été informé de ce projet éolien (l européenne) que je viens de découvrir.

C'est peut-être parce qu'il devient compliqué d'expliquer aux habitants, l'implantation de nouvelles éoliennes, compte tenu du nombre déjà très importants dans notre région, pour ne pas dire une saturation.

Même notre président dans son discourt de Belfort du 10/02/2022(ce n'est pas si vieux) soulignait :

- « Personne ne souhaite voir nos paysages remarquables, nos sites classés, abîmés par des grandes toiles blanches. Et personne ne souhaite voir quelque trésor national que ce soit, défiguré. »
- « Nous veillerons à ne pas concentrer les installations dans les même territoires »
- «Il nous faut, construire une planification territoriale du déploiement de l'éolien. Et pour se faire, changer de méthode(...) Concilier notre transition climatique, ...préservation de nos paysages, du bienêtre de nos compatriotes, et de notre patrimoine culturel. »
- « Aujourd'hui, les HAUTS de France, le grand EST ont beaucoup contribué à cet effort »

Je rajouterai l'amendement tout récent de Delphine Batho (députée et ex. ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Il prévoit que les autorisations tiennent compte de 3 facteurs :

- -Nombre d'éoliennes déjà installé sur le territoire
- -De la nécessite d'éviter le tout éolien
- -De la prévention de la saturation visuelle des paysages.

De plus, ce projet s'il devait aboutir pourrait nuire à l'obtention du label de pays d'art et d'histoire, porté par notre communauté de commune, qui me parait bien plus valorisant.

Par ailleurs, il n'est même pas sûr, à lire l'enquête publique, que je puisse bénéficier d'un arbre, pour le peu que je l'eu souhaité...

Compte tenu de l'impact sur celle-ci, je ne m'abaisserai pas à cette dotation, (qui d'ailleurs n'en est pas une, puisque c'est bien moi comme tous les habitants, qui réglons notre taxe CSPE présente sur notre facture d'électricité) qui ressemble plus à de la poudre aux yeux qu'à une véritable réduction de l'impact sur ma maison (enjeux locaux très élevé sur Froissy) celui-ci; INEVITABLE.

En fait, il est possible d'implanter des éoliennes, en veux-tu, en voilà, sans l'avis des riverains, par contre, on se doit d'être éligible (moins d'un kilomètre) pour bénéficier d'un arbre...

HAHURISSANT !!!

Veuillez agréer, monsieur, mes meilleures salutations.

Amnexe 10

Mr le Commissaire Enquêteur

Le monde bouge. Oui, mais cela doit-il se faire à l'encontre de certaines valeurs et de bon sens. NON.

J'apprends par l'affichage de cette enquête publique ce projet.

De ce je que je comprends : à titre non exhaustif et d'avis défavorables d'administrations :

« Non-respect distance inter-parc incohérence, encerclement village, aggravation, saturation, dépassement sonores, enfermement des habitants, plus aucun espace de respiration et de repos visuel, obturation totale de vue, impact faisceau hertzien, dépassement des seuils acoustiques,... «

Je lis aussi : « impact immobilier nul ». De qui se moque-t-on ? Et ce n'est pas moi qui le dis :

Pourquoi des propriétaires immobiliers sont-ils obligés d'indemniser leurs acheteurs, après la vente,

Pour cause de projet éolien qu'ils n'auraient pas informés (vice caché):à titre non exhaustif ; TGI quimper 20/09/2007, cours d'appel Angers 08/06/2010, Montpellier du 04/02/2010, etc...

Pire, d'autres vendeurs, bien qu'ayant stipulé la présence de futures d'éoliennes, ont été contraint d'annuler leurs ventes pour Dol, car l'acheteur, bien qu'au courant revendiquait des nuisances sonores une fois installés (cours d'appel de rennes 24/03/2016)

Le tribunal donne d'ailleurs raison à un tiers pour déclassement fiscal de son bien après l'implantation d'éoliennes. (Décision TA de Nantes 18/12/2020) (Déclassement fiscal,...)

Les mesures choisies dite d'accompagnement ou de réduction ,définie entre autre, avec M.douay(P.9/70 RNT de l'étude d'impact; arbres fruitiers 16000 euro pour habitants de 4 villages, rideau d'arbres la chaussée 11850 eu, » aménagement paysager sur parcelle privée de M. Douay 7500 euro + haie chemin de tourneville 3405 euro » ., n'atténueront en rien l'impact de ce projet sur tout le village et particulièrement sur mon lieu d'habitation appuyé en cela par la réponse de total énergie '(recommandation n9) reconnait » qu'il est illusoire de vouloir dissimuler des éoliennes dans le paysage. » Et concernant la recommandation n 20 : total énergie n'exclue pas la possibilité de pouvoir demander une dérogation repoussant a 18 mois l'AJUSTAGE BRIDAGE (dépassement sonore prévue) acoustique après l'installation contrairement à la demande de la AE (6 mois). »Projet susceptible de générer des nuisances... « Alors que déjà depuis 2011, la nouvelle réglementation a repoussé le nombre de décibel autorisé. Pire, d'être confronté un jour, dans l'éventualité de ce qui fut évoqué en ce début d'année; pouvoir débrider les éoliennes pour compenser notre besoin en énergie, faisant fi des nuisances sonores accentuées au détriment des riverains.

L'ADEME, dont on ne pourrait la targuer d'anti-éoliennes reconnait dans sa dernière étude, (plutôt large-5km des habitations), une BAISSE de l'immobilier non SIGNIFICATIVE, néanmoins une BAISSE.

Pire, elle admet, sans même avoir consulté les notaires, une baisse de 20 % dans un rayon d'1KM.

Je propose donc que ce projet soit, si ce n'est abandonné, tout au moins repensé, en excluant, déjà ces éoliennes à au moins plus de 2km des habitations ce qui, même, ne m'empêchera pas de les voir, mais peut être de moins les entendre, et en tous cas, d'un nombre d'éoliennes pas supérieur au projet initial. (C.M. de Froissy de 12/2018.)

DESMAREST Emile: 60, r. de Beauvais FROISSY (sortie de village coté projet éoliennes à 1 km environ, vue pleine dégagée, pavillon sur sous-sol semi-enterré avec étag, 2 terrasses surélevées, construit de mes propres main de A à Z pendant 5 ans, il y a 45 ans, occupant mon emploi de nuit pour se faire.